



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2010

Publication : 12/04/2010

VILLE DU BOUSCAT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 Mars 2010

DOSSIER N° 6 :

ELECTION D'UN REPRESENTANT
DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRES
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DES JALLES,
DE LANDE A GARONNE
(SY J A L A G)

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 30 Mars 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, MME RAUZY, M. PRIGENT, MME CAZURANG, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, MME MACERON, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : MME LECLAIRE (à MME MANDARD), MME SALIN (à M. VALMIER), M. JALABERT (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à MME CAZURANG), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

Absent :

Secrétaire : M. BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2010

DOSSIER N° 6 : **ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES JALLES,
DE LANDE A GARONNE (SY.JA.L.A.G)**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibération en date du 1^{er} avril 2008, le conseil municipal avait désigné deux représentants au sein du SY JA L A G :

MME DE PONCHEVILLE
M. PASCAL

Suite à la démission de MME DE PONCHEVILLE et de M. PASCAL en date du 18 mars 2010, le conseil municipal doit réélire deux conseillers municipaux pour représenter la ville

Je vous propose les candidatures suivantes :

Liste présentée par M. BOBET :

M. PRIGENT
M. JALABERT

Liste présentée par M. VINCENT

M. Michel VINCENT
MME ROCHARD

Ont obtenu :

Liste présentée par M. BOBET	24 voix
Liste présentée par M. VINCENT	6 voix
	5 ABSTENTIONS

Les représentants élus par le Conseil Municipal au sein du SY.JA.L.A.G sont donc : M. PRIGENT, M. JALABERT

Fait et délibéré le 30 Mars 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET